



Teamsters Canada Rail Conference

Dave Able
Benoit Brunet
Présidents généraux
Ingénieurs de locomotives

Dave Olson
Bruce Hiller
Présidents généraux
Chefs de train, agents de train,
agents de triage

Bulletin n° 6

Le 22 février 2012

À tous les présidents des griefs de la CFTC
Régions est et ouest, CFCP :

Le vendredi 17 février 2012, le CP a signifié un avis de différend au ministre du Travail concernant les négociations collective actuellement en cours. Cela signifie que les négociations avec la compagnie sont maintenant suspendues d'ici à ce que le ministre évalue les options stipulées à l'article 72 (1) de la Partie I du *Code canadien du travail*, qui se lit comme suit :

72. (1) Dans les quinze jours suivant la réception de l'avis qui lui a été donné aux termes de l'article 71, le ministre prend l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- a) nomination d'un conciliateur;
- b) nomination d'un commissaire-conciliateur;
- c) constitution d'une commission de conciliation en application de l'article 82;
- d) notification aux parties, par écrit, de son intention de ne procéder à aucune des mesures visées aux alinéas a), b) et c).

Dans l'attente de la décision du ministre en cette matière, les membres de votre comité de négociation continueront de se préparer à défendre vos intérêts, nonobstant l'option choisie par le ministre.

Habituellement, le ministre nommera un conciliateur, dont le mandat consiste à aider les deux parties à en arriver à une entente négociée. C'est le scénario que nous prévoyons dans la présente situation. Il en résulte souvent l'établissement d'un nouveau calendrier de séances de négociation qui convient à l'horaire de tous. Il est donc très probable que les dates de nos prochaines rencontres soient changées.

Le processus de conciliation dure normalement 60 jours à compter de la date de nomination du conciliateur. Moyennant le consentement des deux parties, ce processus peut être prolongé de 60 jours additionnels. À la fin de la période de conciliation, une période de réflexion de 21 jours est prévue. Au terme de cette période de réflexion, les parties se trouvent en position légale de déclencher une grève ou de décréter un lock-out. Le syndicat a l'obligation de tenir un vote de grève auprès de ses membres avant tout débrayage, et ledit vote de grève se tiendra normalement au cours du mois prochain. Avant tout débrayage ou lock-out légal, la partie qui passe à l'action a l'obligation de donner un avis de 72 heures à l'autre partie.

La semaine dernière au moment de signifier l'avis de différend, la compagnie a émis un communiqué de presse. Plusieurs commentaires attribués à M. Green sur des questions précises étaient formulés

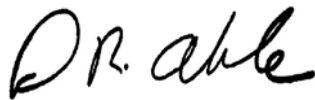
dans ce communiqué de presse. Selon nous, les commentaires de M. Green en ce qui concerne la question des pensions ne sont pas fidèles à la réalité, et les véritables discussions devraient avoir lieu à la table de négociation. La haute direction n'a toujours pas négocié avec nous et n'a pas l'habitude d'émettre des communiqués de presse sur des enjeux uniques faisant l'objet de demande à la table. Il est donc certain, de notre point de vue, que les demandes de la compagnie concernant les pensions n'ont absolument aucune répercussion sur leurs responsabilités existantes en matière de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite et elle exagère en blâmant cette capitalisation pour expliquer le ratio d'exploitation.

Fidèle à ses habitudes, votre comité de négociation sera attentif et s'abstiendra d'émettre des déclarations publiques inexactes sur les enjeux de la négociation à ce moment crucial du processus. Nous prenons ces négociations très au sérieux. Nous nous préparons aux prochaines étapes du processus et nous continuerons de travailler dans l'optique d'une entente négociée qui améliorera vos conditions de travail et de soulever les questions qui vous sont importantes à la table de négociation.

Comme nous l'avons mentionné dans notre dernier bulletin de négociation, nous travaillons en étroite collaboration avec le bureau national, Teamsters Canada et nos professionnels. Nous apprécions votre soutien et votre patience au cours de ce processus, car nous sommes confrontés à un nombre élevé de demandes de concessions. Il est donc très important que nous avançons tous dans la même direction.

À ce moment-ci, nous devons être solidaires.

En toute solidarité,



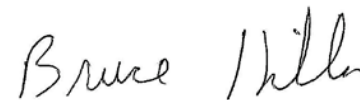
Dave Able
Président général, IL Ouest



Dave Olson
Président général, CAT Ouest



Benoit Brunet
Président général, IL Est



Bruce Hiller
Président général, CAT Est